



**BULLETIN MUNICIPAL  
DE SAINT-DIVY  
n° 438 du Samedi 21 décembre 2013**

**JANVIER 2014**



**Le Maire et le Conseil Municipal  
vous présentent leurs meilleurs vœux  
pour la nouvelle année 2014.**



# **LE MOT DU MAIRE**

Bonjour,

Comme chaque année, à pareille époque, je vous présente le bilan des réalisations communales de l'année écoulée. Je vous présenterai aussi les principales actions qui auront marqué mes 25 ans de Maire.

## **LE BILAN DE L'ANNEE ECOULEE**

### **EN MATIERE DE VOIRIE**

Les chaussées et les trottoirs des rues des Eglantiers, rue des Ajoncs, une partie de la route du Valy Lédan ont été refaites, après l'enfouissement des réseaux aériens et la réfection du réseau d'eau potable.

Des renouvellements de surfacage de routes ont été réalisés sur la route de Pen Mezen, à Penhoat, à Enez Coat.

Dans la première partie de la Rue des Alouettes, les réseaux aériens ont été effacés, l'éclairage public refait et le réseau d'eau potable renouvelé. Les marchés sont passés pour la réfection de la chaussée et des trottoirs. Cette opération se fera en début d'année, selon les conditions climatiques.

Dans la rue Louis Aragon, l'éclairage public a été refait les lampadaires type « boule » peu efficaces et consommateurs d'énergie ont été remplacés par des lampes plus efficaces et plus économes.

Dans la rue de l'Orée, les marchés sont passés pour remplacer les lampadaires de type « boule » par des lampes identiques à celles mises en place rue Louis Aragon. L'opération est imminente. Il en est de même pour la mise en place devant le passage piétons de l'école Sainte Marie, d'un éclairage spécifique, soulignant ce passage.

### **EN MATIERE D'ACCESSIBILITE**

En application du diagnostic accessibilité qui a été réalisé pour les bâtiments communaux et pour la voirie, divers aménagements ont été effectués dans le cadre de la mise en conformité avec les normes pour les personnes à mobilité réduite.

### **EN MATIERE D'URBANISME**

La première tranche de travaux dans le lotissement de Kéravel est réalisée et plusieurs maisons sont en construction. La deuxième tranche (enrobés, parkings, espaces verts, éclairage....) sera normalement effectuée dès que tous les travaux de terrassement des maisons seront achevés.

Une ancienne maison du centre bourg a été aménagée pour accueillir le cabinet infirmiers, tandis qu'à l'étage, en coopération avec la Communauté de communes un logement locatif a été créé.

Le lotissement de la rue Hervé de Guébriant est en voie de prise en charge par la commune.

La prescription de révision du Plan local d'urbanisme (PLU) est faite. L'étude est néanmoins différée, dans l'attente de précisions quant au devenir des PLU, en raison de l'orientation gouvernementale de se diriger vers des PLUI (intercommunaux) à l'échelle des Communautés de communes. De très récentes décisions gouvernementales cependant, en retrait par rapport aux précédentes, assoupliraient les dispositions initiales. La révision du PLU, qui est une opération longue, lourde et complexe, sera de toute façon nécessaire pour le mettre en conformité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de Brest et le Grenelle 2 de l'environnement, le Programme Local de l'Habitat (PLH) du Pays de Landerneau-Daoulas.

Ce PLH est en cours d'élaboration au niveau de la Communauté de communes. Entre autres, ce plan définit une quantité de constructions sur le territoire communautaire, de l'ordre de 300 par an. Pour ce qui est de Saint-Divy, le nombre autorisé sera de 10 constructions nouvelles par an, afin de maintenir la population, voire un accroissement moyen annuel de 1 %.

Le nombre de maisons par hectare serait de l'ordre de 13, voiries incluses, en vertu du SCOT, afin de limiter l'étalement urbain et la consommation d'espaces agricoles. Sur ces bases, sur 6 ans, compte tenu des espaces pouvant être construits dans la zone dite « U » (urbaine, c'est-à-dire le centre bourg), la consommation de foncier devrait être autour de 4 à 5 hectares.

## **EN MATIERE D'EQUIPEMENTS COMMUNAUX**

Du matériel technique (pompe haute pression adaptable au tracteur) et divers matériels ont été acquis pour continuer à améliorer les performances et les conditions de travail de l'équipe technique.

## **EN MATIERE SCOLAIRE**

Du matériel pédagogique a été fourni à l'école Jean de La Fontaine. La participation de la commune au fonctionnement de l'école Sainte Marie est au maximum de ce qu'autorise la loi, c'est-à-dire le coût de revient d'un élève de l'école publique. La commune participe aussi financièrement aux arbres de Noël ainsi qu'au financement d'activités pédagogiques des deux écoles.

La réflexion est engagée avec l'école Jean de la Fontaine pour la construction de deux classes supplémentaires. L'évolution constante des effectifs laisse présager une ouverture de classe en 2016 au plus tard. Il convient donc déjà de s'y préparer. L'objectif est de mener les études préliminaires jusqu'au stade de la consultation de maîtrise d'œuvre, étant donné qu'il appartiendra à la prochaine équipe de se prononcer, oui ou non pour la construction. Au moins une bonne partie des études sera à sa disposition.

## **EN MATIERE DE SPORTS**

Une aire multisports a été aménagée dans l'espace des enfants, où un cheminement piétons a également été réalisé, donnant accès depuis la cantine jusqu'à la route départementale près du quartier de Kerhuel.

Un sablage et une aération du sol ont été effectués au terrain de football n°1.

Une amélioration de l'éclairage de la salle de basket a été réalisée.

Une étude est en cours pour la modernisation de la salle de sports et des démarches sont engagées pour le financement qui convient.

## **EN MATIERE DE FISCALITE ET DE FINANCES**

L'augmentation des impôts locaux, ainsi que vous avez pu le constater sur vos feuilles d'imposition a été cette année de l'ordre de 1.86 %, comme les années précédentes, c'est-à-dire sensiblement égale à celle du coût de la vie. Aucun emprunt n'a été contracté (depuis 2008), ce qui fait que le niveau des annuités de remboursement se situent en dessous de ce qu'elles étaient en début de mandat. Le remboursement des annuités d'emprunt est pour 2014 de 140 613 € (au même montant qu'en 2000) alors qu'il était de 182 120 € en début de ce mandat.

Il existe donc une marge de manœuvre réelle.

## **EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT**

Un inventaire des zones humides a été réalisé. L'utilisation des pesticides est très réduite et limitée aux terrains de football et aux cimetières. Pour ce qui est de l'eau potable, le Syndicat Intercommunal du Spernel poursuit son action visant à fournir une eau en conformité avec toutes les normes. La teneur en nitrates au robinet est toujours en baisse et est à ce jour descendue en dessous de 30 milligrammes/litre, quant à la teneur à la source, elle est désormais de 38 milligrammes/litre (pour mémoire elle avait atteint le seuil de 78 milligrammes/litre).

## **LE BILAN DU MANDAT**

La fonction de Maire a considérablement évolué ces dernières années. On pourrait penser à priori que l'intercommunalité, grandissante, aurait soulagé la fonction. Le constat est que les transferts de compétence ne simplifient pas la vie et notamment la qualité de service qu'on devrait apporter à l'habitant. L'éloignement du pouvoir de décision qui était la commune constitue en fait un frein à l'efficacité (c'est le cas par exemple pour l'assainissement). Le risque de perte de la maîtrise de l'urbanisme me paraît aussi être contrariant pour le développement harmonieux de nos communes, car ce ne seraient plus les élus locaux, c'est-à-dire ceux que vous aurez désignés, connaissant bien la commune, qui décideraient de l'aménagement de la commune (secteur urbain et agricole), mais des personnes, des services ou élus d'autres communes ne connaissant pas forcément le territoire communal. Les élus de la commune n'auraient qu'un pouvoir de décision très minime dans l'orientation de leur territoire. Il est donc impératif que la commune par son représentant se fasse entendre à la Communauté de communes et acquière de ce fait une certaine écoute. C'est du moins l'expérience que je retire de 31 années de représentation intercommunale. C'est ainsi que j'ai toujours cherché à faire entendre la voix de notre commune dans les instances où je la représentais.

Dans les domaines juridiques aussi la fonction a terriblement évolué, car aujourd'hui, la responsabilité de Maire est très lourde, même en cas de délégation aux adjoints, puisque selon la Loi, le Maire délègue « sous son contrôle et sa responsabilité ». Dans tous les cas donc, sa responsabilité peut à tout moment être mise en cause, surtout à une époque où la société est de plus en plus procédurière.

L'adjonction de strates administratives complique aussi l'exercice de la fonction. Progressivement j'ai vu se mettre en place : l'Europe, la Région, la Communauté de communes, le Pays de Brest. Maintenant on rajoutera en plus la Métropole. Malgré tout cela on a conservé le département, le canton. Ce « mille feuilles » administratif n'est pas de nature à simplifier les choses dans la vie quotidienne de la commune, laquelle est pourtant impliquée dans tous ces organismes superposés.

Les transferts progressifs de compétence vers l'intercommunalité, la création de structures nouvelles (Pays, Métropole) se traduisent naturellement par une augmentation des frais de gestion de ces structures superposées. Parallèlement, des économies du même ordre devraient donc être adoptées par les communes (par exemple compensation du transfert de l'assainissement par l'allègement de la municipalité c'est-à-dire groupe maire-adjoints dans un premier temps, recherche encore plus fine de sources d'économies). Il est clair qu'on ne peut pas continuer à augmenter d'un côté, sans réduire de l'autre, car au bout du compte il y a toujours quelqu'un qui paie.

La commune aura aussi à gérer un autre dossier important : celui de la zone de Lanvian. Des réflexions sont en cours au Syndicat Mixte de Brest Iroise à ce sujet. Je rappelle qu'aujourd'hui cette zone n'est pas constructible, puisque au PLU de Saint-Divy, les terres sont classées 2 AUI « constructibles ultérieurement ». Pour ce qui est de la partie Guipavas, la « Loi Littoral » interdit toute construction sur ce secteur. Ce sont bien les raisons pour lesquelles dès que l'idée d'une centrale à gaz a été émise par on ne sait qui, il s'est aussitôt avéré que ce n'était pas possible et que donc, il n'y a pas eu de projet sérieux de la sorte envisagé sur ce site. Aujourd'hui cependant, le Syndicat Mixte de Brest Iroise réfléchit à l'aménagement de ce secteur, par le biais de la réalisation d'une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté). La vigilance sera donc de mise afin que les intérêts des habitants de la commune ne soient pas spoliés.

Un autre dossier, imposé celui-là par l'Etat, est la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires à l'Ecole Jean de La Fontaine. Ce n'est pas obligatoire pour l'Ecole Sainte Marie. Dans un souci de justice, si le choix de cette école est de mettre en application la semaine de quatre jours et demi en 2014, il me paraît équitable que la commune y participe financièrement au même coût de revient pour la commune que pour un élève de l'école publique. La décision reviendra à la prochaine équipe. Le passage aux nouveaux rythmes scolaires sera préparé dans le souci d'offrir la meilleure prestation possible pour les élèves. Il ne faut pourtant pas se tromper : nous n'avons pas les mêmes structures que les villes et inévitablement les activités périscolaires offertes ne seront pas de la même qualité. Nos moyens humains et matériels sont limités. Nous nous efforcerons malgré cela d'offrir d'autres prestations que de la garderie et nous ferons de notre mieux : la présence de l'aire multisports par exemple sera opportune. Cette réorganisation aura aussi un impact financier sur les familles concernées (frais de garderie supplémentaires par exemple). L'incidence sur les finances communales ne sera pas neutre non plus, puisque le coût moyen par élève et par an est évalué à 200 € environ. Cela se traduira par soit une baisse des investissements, soit par un relèvement des impôts qui peut être estimé à 5 % environ sur la taxe d'habitation et la taxe foncière, soit un mélange des deux : mais on ne peut impunément « matraquer » le contribuable. C'est du moins ce qui a été évité jusqu'ici. Se profilent pourtant des augmentations imposées par l'Etat que la commune ne pourra pas éviter : La TVA sur l'eau et l'assainissement passera par exemple de 7.5 % à 10 %. Cette augmentation sera inévitablement répercutée sur la facture. Le passage de l'assainissement à la Communauté de communes a eu pour effet immédiat aussi d'augmenter le coût sur la facture de 3.43 % et ce n'est sans doute pas fini. Il en est de même des conséquences de l'application des nouveaux rythmes scolaires, pour ne citer que ceux-là.

Je vous présenterai si vous le voulez bien, les actions les plus importantes de ces 25 ans pendant lesquelles vous m'avez accordé votre confiance ainsi qu'aux équipes avec lesquelles j'ai administré les affaires de la commune.

Ces 25 ans ont connu naturellement des mutations sensibles dans notre commune.

L'opération de base aura été l'aménagement de la zone d'activité de Penhoat, génératrice d'emplois. Elle a été aussi source de recettes qui ont permis la réalisation d'équipements communaux sans faire appel aux impôts locaux. En effet les recettes procurées par la dotation de compensation de la taxe professionnelle apportent chaque année 150000€, ce qui correspond aux remboursements de nos annuités d'emprunt. La taxe sur le foncier bâti provenant de la zone apporte de plus à elle seule le tiers de l'apport global de ce produit. Il ne fait pas de doute que sans cela, la commune n'aurait pas pu financer les réalisations effectuées. Je rappellerai ci-après les principales actions :

## **LES PRINCIPALES ACTIONS DE QUATRE MANDATS**

### **1989 /1995**

Aménagement de la zone d'activités de Penhoat (partie est) : Achat de terrain, aménagement, installation d'entreprises -Construction de deux classes primaires à l'école Jean de La fontaine -Assainissement collectif au Bourg, au quartier de Lésivy, au quartier de Kerhuel, à la Rue des Alouettes -Desserte en gaz naturel dans les mêmes endroits - Construction de logements sociaux dans le quartier de l'Orée -Création du centre aéré -Réhabilitation du chauffage de l'église

### **1995 /2001**

Aménagement de la zone d'activités de Penhoat (partie Ouest) : achat de terrain et aménagement, installations d'entreprises Route de Penhoat (rectification) -Aménagement du bourg -Réfection de l'église -Aménagement du nouveau cimetière -Acquisition de terrains du Kef -Construction du lotissement Kef 1 -Construction de logements sociaux Kef 1 - Mise en place de l'assainissement collectif et réfection de la voirie de la rue Louis Aragon

Réfection de la salle de tennis de table et réaménagement de la salle C -Réfection de quartier Kerhuel (voirie/éclairage/électricité) -Construction du jeu de boules -Construction du hangar communal -Alignement du contrat d'association sur le cout d'un élève de l'école publique

### **2001 / 2008**

Aménagement des entrées de bourg -Achat des terrains au Valy Lédan -Aménagement des terrains de football - Construction de nouveaux vestiaires -Construction de la salle polyvalente -Aménagement de la route du Valy Lédan -Début de la construction de la nouvelle cantine/de la garderie/du local des Genêts -Aménagement des lotissements Kef 2 - Kef 3 -Construction de Logements sociaux Kef 2 -Mise en place du Plan Local d'Urbanisme -Acquisition de terrains à Kéravel pour lotissement communal

### **2008/2014**

Achèvement cantine/garderie/local Genêts en prévoyant une possibilité simple d'extension de la cantine/garderie - Aménagement du lotissement Kef 4 -Aménagement lotissement de Kéravel -Construction de la nouvelle station d'épuration (avec St-Thonan) -Construction de nouvelles classes à l'école Jean de La Fontaine - Réhabilitation d'un bâtiment au centre bourg (local infirmiers, logement social) -Préparation de la construction de logements locatifs aménagés pour personnes âgées ou handicapées dans le lotissement de Kéravel : démarrage des travaux en janvier. (le permis de construire est accordé) -Enfouissement de réseaux rue du Kef -Enfouissement de réseaux route de Lésivy - Enfouissement de réseaux rues des Ajoncs, des Eglantiers, du Valy Lédan -Enfouissement de réseaux rue des Alouettes - Réfection de chaussées rues des Ajoncs, des Eglantiers, du Valy Lédan -Extension du hangar municipal-Renforcement de la capacité d'infiltration des eaux pluviales de la rue des Alouettes -Réfection de chaussées rue des Alouettes (les marchés sont passés)-Construction d'une aire multisports -Préparation de l'arrivée du très haut débit (pose de fourreaux en attente entre Penhoat et le Bourg -Installation de la Bibliothèque Départementale -Réalisation du Schéma Directeur des eaux pluviales -Réalisation d'un diagnostic accessibilité personnes à mobilité réduite -Aménagements progressifs des accès aux personnes à mobilité réduite- Réalisation de l'Inventaire des eaux humides

Pendant toute cette durée : les taux de fiscalité locale ont été maintenus, au niveau de l'évolution du coût de la vie (chaque année en dessous de 2 %).

Pour ce qui concerne les nouveaux rythmes scolaires qui entreront en application l'année prochaine la concertation est en cours avec l'école Jean de la Fontaine. Elle a lieu aussi avec l'école Sainte Marie.

Voici où nous en sommes à l'heure actuelle :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, l'école aurait lieu dans les plages horaires de 8 heures 45 à 11 heures 45 puis de 13 heures 30 à 16 heures 30, le mercredi de 9 heures à 12 heures.

Le lundi, il y aurait cours toute la journée. Les autres jours se serait le Temps d'Activité Périscolaire (TAP) de 15 heures 30 à 16 heures 30.

Les enseignants assureraient aussi les APC (Aides Personnalisées Complémentaires) dans les mêmes périodes que les TAP.

La garderie fonctionnerait le mercredi matin et le CLSH, le mercredi après-midi dans la mesure du possible.

Il appartiendra à la prochaine équipe municipale de se prononcer sur les modalités financières. Les TAP seront-ils gratuits ou bien une participation financière sera-t-elle demandée aux familles ? La commune participera-t-elle financièrement pour l'école Sainte Marie ?

En raison de la proximité des échéances électorales, il me paraît juste de laisser à la future équipe municipale le choix de ces décisions qui engageront leur mandature.

Les aménagements à ce qui vient d'être décrits pourraient néanmoins intervenir en raison des évolutions successives ou attendues des services de l'Etat en matière de réglementation. Nous attendons la parution de nouvelles directives par exemple, applicables aux classes maternelles.

Un traitement équitable a été recherché entre les deux écoles de la commune en modernisant l'école publique d'une part, et en attribuant à l'école catholique l'aide maximale autorisée par la Loi, c'est-à-dire le même montant que le coût de revient d'un élève de l'école publique : les parents des élèves scolarisés à cette école sont contribuables au même titre que ceux de l'école publique.

Comme dit plus haut pour ce qui est des projets, contrairement aux années précédentes, je ne vous présenterai pas ce qui est prévu pour l'année à venir. Ainsi que vous le savez, ainsi je l'avais déjà annoncé depuis plusieurs années, je ne serai pas candidat aux élections municipales de mars. J'arrive à un âge (67 ans), qui ne me paraît pas compatible avec l'exercice de la fonction de Maire. Après 31 ans de fonctions municipales, dont six d'adjoint et 25 de Maire, ainsi que je l'ai toujours dit, le temps est venu de laisser la place à de plus jeunes, motivés et disponibles, porteurs d'idées et de méthodes nouvelles. Je quitte la fonction avec le sentiment d'avoir servi la commune de mon mieux, avec le regret de ne pas avoir pu réaliser tout ce que j'aurais voulu et qui me paraissait utile à la qualité de vie des habitants. J'ai apprécié de pouvoir servir, arranger les choses dans la mesure où c'était possible, avec le regret de ne pas avoir toujours pu dire oui, face aux contraintes administratives ou financières. Pendant tout ce temps, j'ai appris à vous connaître, chacune et chacun, connaître vos souhaits, vos attentes. J'ai aussi, malheureusement, eu l'occasion d'intervenir dans des moments douloureux, qui resteront gravés dans ma mémoire.

Pendant toute cette période aussi, avec les équipes municipales que j'ai animées, le souci a été de maintenir une certaine « harmonie sociale » dans la commune, garantie d'une qualité de vie, dans un esprit de justice et de paix.

Je salue les conseillères et les conseillers de ces quatre mandatures, dont un pendant toute cette période, d'autres pendant dix neuf ans.

J'ai une pensée pour les quatre qui nous quittés, ainsi qu'à leurs familles.

Je tiens aussi à signaler la conscience professionnelle du personnel communal, tous services confondus (secrétariat, technique, écoles, garderie, cantine). Nous avons la chance d'avoir des agents communaux de grande qualité dans les diverses fonctions.

Je salue également tous les responsables des organismes que j'ai eu l'occasion de fréquenter pendant toutes ces années (associations, écoles paroisse, entreprises...).

Le mois de mars et les semaines qui précéderont seront la scène des élections municipales.

Comme je l'ai toujours dit aussi, je ne prendrai aucune part aux débats. Je souhaite tout simplement que cette campagne soit calme, qu'elle ne laisse pas de séquelles dans la population.

A l'équipe qui sera élue en mars prochain, quelle qu'elle soit, je souhaite bonne chance dans la conduite des affaires communales et aussi bon courage !

Il me reste maintenant, avant de vous quitter, de vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année.

Je vous adresse aussi à chacune et à chacun, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, mes meilleurs vœux pour l'année qui vient.

Joyeuses fêtes ! Bonne Année !  
Nedeleg laouen ! Bloavez Mad

Jean Jacques COZIAN

## ETAT CIVIL

### ★ Naissance

– Lenny LEROY, 3 rue de Penfeunteuniou, le 15 novembre

## URBANISME

### ★ Accords de Déclaration Préalable

– Pierrick BERTHO, 3 rue de l'Orée Carport  
– Frédéric LAOT, 22 rue H. de Guébriant Abri de jardin  
– Yvan BOURGIS, 17 rue des Myosotis Extension maison  
– Jean-Michel LARREUR, Séchouer Panneaux solaires

### ★ Accords de Permis de Construire

– PLOUVIN/CARLHANT, 3 rue Jean Kerneis Maison  
– Jean-Luc CORRE, 5 Place Claude Chappe Maison

## INFOS DU MOIS

### CEREMONIE DES VOEUX

La cérémonie des vœux se tiendra à la salle polyvalente le **vendredi 10 janvier 2014** à partir de 18 heures.

Toute la population y est cordialement invitée à partager le verre de l'amitié.

### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

A l'occasion du goûter des aînés, le C.C.A.S. invite toutes les personnes ayant 65 ans et plus, le **mercredi 8 janvier 2014** à 16 h au local associatif-foyer club.

### RECENSEMENT MILITAIRE

**Modalités de recensement des françaises et des français nés en JANVIER 1998**

Les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie dès leurs 16 ans révolus. Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du livret de famille des parents.

### PROLONGATION DE LA DUREE DE VALIDITE DE LA CARTE D'IDENTITE

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité des CNI passe pour les **personnes majeures** de 10 à 15 ans. Ainsi, toutes les cartes délivrées depuis le 2 janvier 2004 voient leur durée augmentée de 5 ans.

Pour **les mineurs**, la durée reste à 10 ans.

### INSCRIPTIONS

#### SUR LA LISTE ELECTORALE POLITIQUE

Il est rappelé aux électrices et électeurs qui ne seraient pas inscrits sur la liste électorale de penser à s'inscrire **avant le 31 décembre 2013**. Se présenter en Mairie muni de justificatifs d'état civil et de domicile.

### COURSE PEDESTRE LE 2 FEVRIER 2014

#### Réglementation de la circulation

A l'occasion des foulées de St-Divy, la circulation sera réglementée le **dimanche 2 février 2014** de 8 h à 14 h.

A) La circulation sera interdite de 8 h à 14 h :

Place du bourg – Rue Charles de Gaulle et Streat Nevez (du n°2 au n°8) - Rue du Kef – Place de l'Eglise – Rue de Penfeunteuniou

B) La circulation sera réglementée entre 8 h et 14 h :

Rue Streat Névez – du Kef à Baradozic – Lost-Ar-C'hoat – Enez-Coat – Kerhuel – Route de Guipavas – Penquer – La Haye – Streat Zoun

Le stationnement sera interdit : Rue du Château

Une déviation sera mise en place de 8 h à 14 h par Rue du Château, Route de Pen Ar Pont, Rue Chateaubriand.

Durant la course, les chiens doivent être tenus à l'attache.

## MENU DE LA CANTINE (à titre indicatif)

<b>L.06.01</b>	Taboulé/Rôti porc-Haricots verts/Compote
<b>M.07.01</b>	Betteraves/Boules bœuf-Blé/Yaourt sucré
<b>J.09.01</b>	Velouté légumes/Aiguillettes poulet-Gratin brocolis/Galette
<b>V.10.01</b>	Duo râpés/Dos colin-Riz/Flan vanille
<b>L.13.01</b>	Betteraves/Bœuf bourguignon-Semoule/Mousse chocolat
<b>M.14.01</b>	Crêpe fromage/Jambon grill-Petits pois carottes/Fruit
<b>J.16.01</b>	Carottes râpées/Spaghettis bolognaise/Ananas au sirop
<b>V.17.01</b>	Salade ruzinoise/Calamars-Poêlée légumes/Yaourt pulvé
<b>L.20.01</b>	Salade dés fromages/Dinde-Macaronis/Compote pommes
<b>M.21.01</b>	Salade piémontaise/Boulettes d'agneau-Carottes/Flan
<b>J.23.01</b>	Céléri rémoulade/Rôti porc-Purée/Tarte à la noix de coco
<b>V.24.01</b>	Quiche lorraine/Poissonnette-Julienne légumes/Ile flottante
<b>L.27.01</b>	Salade Marco Polo/Paupiette veau-Petits pois/Maestro vanille
<b>M.28.01</b>	Saucisson à l'ail/Colin-Riz/Yaourt aromatisé
<b>J.30.01</b>	Potage/Hachis parmentier/Fruit
<b>V.30.01</b>	Carottes râpées/Filet poulet-Haricots verts/Crêpe chocolat

## INFOS UTILES

### SAPINS DE NOEL

La Communauté de communes rappelle que, comme les années passées, le service « Répurgation » ne procédera pas au ramassage des sapins de Noël déposés par les particuliers près des poubelles au même titre qu'il ne collecte pas les déchets verts (taille de haies...). Ces produits doivent être adressés aux déchetteries comme les autres déchets végétaux.

### PROTECTION DES COMPTEURS D'EAU

Protection contre le gel : N'oubliez pas de protéger votre compteur d'eau contre le gel par des matériaux isolants. Il est rappelé, en effet, que la protection du compteur d'eau est à la charge de l'abonné. En cas de détériorations, les frais (pose et compteur) seront facturés à l'abonné.

### REMORQUE COMMUNALE AU BOURG

➤ Pour les déchets de jardin seulement : du Vendredi 17 h au Lundi 8 h 30

n°01	n°02	n°03	n°04
03.01	10.01	17.01	24.01
au	au	au	au
05.01	12.01	19.01	26.01
Orée du bourg	Kerhuel	Lésivy	Versant Sud

### HORAIRE DE LA DECHETTERIE DE ST-ELOI

**Horaire d'hiver du 1<sup>er</sup> novembre 2013 au 28 février 2014** du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30

### SECRETARIAT DE LA MAIRIE

☎ 02.98.20.20.90 - Fax : 02.98.20.29.18

**courriel** : [mairie-st-divy@wanadoo.fr](mailto:mairie-st-divy@wanadoo.fr)

**Site internet** : [www.saint-divy.fr](http://www.saint-divy.fr)

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 - Samedi de 9 h 00 à 11 h 45

**Durant les vacances de Noël, la Mairie sera ouverte du lundi au vendredi tous les matins.**

*La lecture du bulletin municipal peut aussi s'effectuer à partir du site internet de la commune : [www.saint-divy.fr](http://www.saint-divy.fr) sous la rubrique VIE MUNICIPALE*

**PROCHAIN BULLETIN LE SAMEDI 25 janvier**  
**Annonces à déposer en Mairie pour le lundi 13.**

## SANTE & SOCIAL

En cas d'urgence, de nuit ou de week-end, il faudra appeler le 15, pour avoir les coordonnées du médecin de garde, ou organiser les secours

### CABINET INFIRMIERS – 4 rue Stréat Névez

**Infirmeries** : LE DISCOT Mathieu – GUILLOU Bernard -  
☎ 02.98.20.33.40

Pour **vos soins au cabinet**, nous assurons une permanence, **sans rendez-vous** du lundi au vendredi de 13 h 30 à 15 h 30.

### CABINET PARAMEDICAL – 8 rue Stréat Névez

**Masseurs kinésithérapeutes** : MEYTRAUD-LANNUZEL Sandrine – PANELAY Mathieu – GARCIA Christine – LAOT Pauline

☎ 02.98.20.33.33 tous les jours - urgences respiratoires le WE

**Pédicure podologue** : COMPAGNON Audrey

☎ 02.98.20.38.91 tous les jours sauf WE

**Sophrologue – sophro-analyste** : SAEZ Melody

☎ 09.51.19.15.19 – mail : [douce-ame@hotmail.fr](mailto:douce-ame@hotmail.fr)

**Psychologue-neuropsychologue** : GALLIC Lucie

☎ 02.98.32.82.76 – mail : [gallic.lucie@orange.fr](mailto:gallic.lucie@orange.fr)

## VIE PAROISSIALE

### MESSE DU MOIS DE JANVIER

➤ Messe à **10 h 30 à St-Divy**, les **5 et 19 janvier 2014**

Grand merci à tous ceux qui ont participé à la réussite de notre Veillée du 24 décembre à la Salle omnisports de St-Divy.

Meilleurs vœux à tous pour la Nouvelle Année !

## VIE ASSOCIATIVE

**LE COMITE DE JUMELAGE** organise un **repas vosgien** : "La Tofaille" (pommes de terre, saucisse, oignons) le **dimanche 2 février** à partir de 12 h à la salle polyvalente.

Un apéritif vous sera offert – Entrée, Tofaille, dessert -

**Tarifs** : 11 € par adulte – 6 € par enfant de moins de 12 ans.

Venez nombreux. A très bientôt.

Réservations au ☎ 02.98.20.22.62 ou ☎ 02.98.20.23.69

**avant le lundi 27 janvier.**

### BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

### LES AMIS DE LA LECTURE

Attention changement d'horaires pour le vendredi et samedi !!!

Mercredi 10 h 15 - 11 h 45	Vendredi 16 h 45 - 18 h 00
01.01 → férié	03.01 → Andrée/André
08.01 → Yvette/Marie Françoise	10.01 → Dany/Marie Thé
15.01 → Marie-Jo/Christine	17.01 → Louise Anne/Claire
22.01 → Laurence/Simone	24.01 → Andrée/André
29.01 → Yvette/Christine	31.01 → Dany/Marie Thé
Samedi 10 h 45 – 12 h 00	
04.01 → Nicole/Annie	
11.01 → Anne-Marie/Yvette	
18.01 → Annie/Yvette	
25.01 → Annie	

## MARCHE AVEC NOUS

Départ à 14 h du Bourg de ST-DIVY.

Date	lieu
05.01	Plabennec
12.01	Guipavas
19.01	Landerneau
26.01	Brest

**L'ECOLE STE MARIE** organise son traditionnel **Kig ha Farz** le **dimanche 19 janvier** à partir de 12 h, avec un **nouveau traiteur**. Vous pouvez d'ores et déjà faire vos réservations. Le prix est de 11 € par adulte et de 6 € par enfant (4 à 12 ans) avec un apéritif offert. Jambon/frites pour ceux qui n'aiment pas le kig ha farz. Ambiance familiale et conviviale assurée ! Réservations souhaitées **avant le mercredi 8 janvier** en téléphonant au ☎ 02.98.20.33.47 (Stéphanie PHILIPPOT) ou au ☎ 06.62.56.00.26 (Gaëlle LECLERC) – Possibilité plat à emporter.

## MISE A JOUR ASSOCIATIONS

ASSOCIATION	PRESIDENT	TRESORIER	SECRETAIRE
<b>APEL ECOLE STE MARIE</b>	PHILIPPOT S. 1 Impasse Tabarly 02,98,20,33,47	BOUVIER P. 3 Pen Mézen 06.75.82.46.93	LECLERC G. 4 Kéréllou 06.62.56.00.26
<b>COURIR A ST DIVY</b>	ROSEC J.P. 7 rue Paul Héliès 06,61,35,24,00	LE BRONNEC E. Landerneau	CHICHERY O. 6 rue Versant Sud 02,98,02,44,07

## PETITES ANNONCES

- Cherche **personnes pour aide au service en cantine** de 12 h à 13 h 30 chaque jour scolaire Déposer candidature en mairie.
- Jeune fille de 15 ans souhaite **garder vos enfants** pendant les vacances scolaires et les week-ends ☎ 02.98.20.30.55
- Etudiant **en informatique** vous **propose ses services** sur la commune et les alentours. Dépannage à domicile, maintenance, mise à jour, suppression des virus, installations drivers, etc... ☎ 06.67.17.38.58
- **A vendre** armoire de toilette de marque Sanijura, longueur 1 m 35 avec bandeau lumineux et 2 portes miroir – Prix : 100 € - ☎ 06.80.06.94.89
- Jeune femme avec expérience **cherche heures de ménage et garde d'enfants** – Me contacter au ☎ 06.65.10.96.39

### Réouverture du salon de coiffure anciennement CATHY B

sur St-Divy B'GOODIES dirigé par M. PENCREAC'H et sa coiffeuse Célia sont heureux de vous accueillir.

Sur rendez-vous au ☎ 02.98.20.30.40

Joyeuses fêtes de fin d'année !

**OBJET TROUVE** (disponible en Mairie) : 1 paire de lunettes

## DIVERS

### RELAIS TRAVAIL

### 1bis rue Gaston de l'Hôpital LANDERNEAU

### Association intermédiaire de lutte contre l'exclusion

Les services proposés par l'association sont : Travaux de jardin (tonte, taille de haie...), ménage, repassage, réparations simples, manutention (petit déménagement), peinture, tapisserie, nettoyage de sépultures, réfection de volets, barrières..., garde d'enfants (+ de 3 ans) A votre disposition pour toute estimation, nous contacter au ☎ 02 98 21 70 44

Les services de Relais-Travail - Courriel : [relais.travail-landerneau@wanadoo.fr](mailto:relais.travail-landerneau@wanadoo.fr) -Demande en ligne sur [www.relaistravail29.com](http://www.relaistravail29.com)